



LE CHASSEUR ARDENNAIS



**ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS**

REDACTION
rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - TEL. 25 04 76
CCP 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " 1080 BRUXELLES

MORT DU GENERAL H. ROBERT

**Commandant
le 3^e Chasseurs Ardennais
de 1934 à 1940**

Le plus ancien de nos commandants de régiments, le général Henry Robert, est décédé à Saint-Nicolas-lez-Liège le 26 novembre dernier.

Il avait commandé le 3^e Chasseurs Ardennais dès sa création, en 1934, et était toujours à sa tête en mai 1940.

Ses anciens retrouveront avec émotion, ci-contre, sa silhouette racée. Il s'agit de la reproduction d'un tableau du peintre Visard de Boccarmina.



1914 - 1918
FRATERNELLE
 des
Anciens Combattants du 10^e de Ligne
 NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK



1914 - 1918
VERBROEDERING
 der
Oud-Strijders van het 10^e Linie
 NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARCK

SECRETAIRE :
 J. APPART, rue de Rosendaël 1 - 1190 Bruxelles — Tél. (02) 43.68.45

PRESIDENT :
 C. BEKE, J. Van Arteveldeplein 69 - 9000 Gent — Tél. (09) 25.40.92

Chers Amis,

Lorsque paraîtra cette page, l'année 70 nous aura tourné le dos. Je profite de cette occasion pour vous souhaiter à tous, ainsi qu'à votre chère famille, une année nouvelle heureuse et prospère, toute rayonnante de soleil et de santé.

A vous aussi Mesdames, veuves de nos anciens frères d'armes, protectrices et sympathisantes, vont tous ces vœux de bonheur. Puissions-nous vous compter pendant de nombreuses années encore parmi les adhérentes dévouées de notre Fraternelle.

Des souhaits très cordiaux aussi à votre adresse, Chers Chasseurs Ardennais. Que l'année 71 vous soit particulièrement bénéfique et dispensatrice de bonne santé afin de vous permettre de revivre, dirigeants en tête, des fêtes telles que nous eûmes l'occasion de vivre à Arlon, au sein de votre admirable Fraternelle.

Enfin et surtout, je forme des vœux ardents pour notre cher pays. Puissent ces douze nouveaux mois lui apporter la joie de voir enfin réalisé notre rêve : l'union des esprits, des mains et des cœurs de tous les Belges.

KORTEMARCK. — La Fraternelle a fêté dignement la Journée de Kortemark le 18 octobre passé. Malgré le poids des ans et pour d'aucuns un certain handicap physique, les présents étaient nombreux et l'ambiance était telle que tous nous nous sentions rajeunis de dix ans. Remercions ici les dames qui ont tenu à nous manifester leur sympathie en prenant part à nos festivités.

DATE A RETENIR. — C'est celle de notre assemblée générale qui se tiendra à Bruxelles le 25 avril 1971. Une circulaire vous parviendra en temps utile, qui vous fournira tous les renseignements.

COTISATIONS. — Nous espérons que tous vous aurez à cœur de verser votre cotisation, fixée à 80 F au C.C.P. de la Fraternelle n° 2302.51. Notre cher secrétaire-trésorier, le camarade Appart étant momentanément indisponible, son état de santé exigeant de très sérieux ménagements, nous vous demandons de bien vouloir, en tenir compte et d'alléger ainsi le travail de notre ami Quataert, remplaçant a.i. le trésorier malade. Notre caisse, qui en a besoin, vous fait un pressant appel. Elle vous dit d'avance merci.

UN PETIT MOT A L'ADRESSE DE NOTRE SECRETAIRE. — Vous avez eu, Cher Ami, l'idée malencontreuse de vous laisser contrecarrer par la maladie. Vous ne pouvez vous imaginer la peine que vous nous avez causée de ce fait ainsi que la perturbation que cela représente pour la Fraternelle. Aussi espérons-nous de tout cœur, vous revoir bientôt parmi nous, reprendre le collier, plein de vigueur, d'entrain et de souriante ardeur auxquelles vous nous avez si bien habitués.

NECROLOGIE. — Avec un certain retard, dû à des causes indépendantes de notre volonté, nous a été communiquée la mort de notre camarade Mortier. Nous présentons à sa famille nos bien fraternelles condoléances.

D'autre part, nous avons appris avec peine la nouvelle du décès de l'épouse de notre cher camarade J. De Monie, secrétaire-trésorier de la Section de Bruges. Nous lui réitérons ici l'expression de nos condoléances sincèrement émues.

Le Président,
 C. BEKE.

P.S. — J'attire votre attention sur le fait que le mandat du président expire statutairement le 25 avril prochain. Il est toutefois rééligible pour une période de 4 ans. Les candidatures doivent parvenir avant la fin février à l'adresse suivante : M. Quataert, 40, Parvis Ste Alix, 1150 Bruxelles.

Beste Makkers,

Als u dit artikelje te zien zult krijgen, zal het jaar 70 ons achter de rug liggen. Ik neem de gelegenheid te baat om u allen, alsook aan uw beminde Familie, mijn beste wensen voor 1971 over te maken. Mocht dit nieuwe jaar eruit zien als een jaar voorspoed, vreugde en zonnige gezondheid.

Ook tot de dames, weduwen van onze afgestorvene makkers, beschermleden of sympathisanten, zijn deze wensen van harte gericht. Mochten wij uwe lachende aanwezigheid in ons midden nog talrijke jaren begroeten en zodoende van uw welwillende steun genieten.

Speciale wensen van broederlijk geluk richt ik ook tot u, Ardense Jagers. Mocht 1971 de luister terugzien van uw jeugdige, dynamische en vaderlandslievende betogingen zoals bv. deze die wij bijwoonden te Aarlen. Wat 'n fierheid op u, jonge opvo.gers... en welke leiders.

Eindelijk en toch vooral stuur ik mijn vurigste wensen in ons geliefd Vaderland. Mocht 71 ten slotte het jaar betekenen van vreugde, overeenkomst en eendracht ons aller krachten, wil en liefde ten bate van iedereen.

KORTEMARCK. — Op 18 oktober II, vierde onze Verbroedering de « De Dag van Kortemark ». Een talrijke opkomst konden wij begroeten, waaronder enkele dames die ons bij deze gelegenheid haar vrolijke sympathie betuigden. De plechtigheid groeide uit tot een diepzinnige ingelogenheid bij het mel bloemen vereren van de gedenkplaat. Hierop volgde een smakelijk banket onder luidrechtig gebabbel en geklets der altijd jonggebleven 10de Linie-makkers.

EEN TE VOORBEHOUDEN DATUM. — Onze toekomstige Algemene Vergadering gaat door te Brussel op 25 april a.s. Een omzendbrief geeft u later alle inlichtingen.

BIJDRAGE. — Mogen we de hoop koesteren dat allen hun bijdrage van 80 fr de eerstkomende dagen zullen storten op Postcheckrekening der Verbroedering n° 2302.51. Dit zou heel erg onze vriend Quataert verheugen, daar dit hem heel wat werk en geld zou besparen, te meer dat hij niet gewoon is de last van schatbewaarder op zich te nemen. Hij was dienstvaardig genoeg om onze goede vriend Appart, door ernstige ziekte aangepakt, te vervangen en ons diensvolgens uit de nood te helpen. Wij kunnen hem onzen dank betuigen met hem gemakkelijk te maken. Bij voorbaat dank.

EVEN EEN SPECIAAL WOORDJE TOT ONZE SECRETARIS. — U hebt, Beste Vriend, de Verbroedering, om ziektereden, in den steek gelaten. Natuurlijk zijn we ervan overtuigd dat dit maar momenteel is, want u weet zo goed als wijzelf dat als u er niet bent de boel op krukken springt en dat we dit niet lang kunnen uithouden. Dit betekent dus dat we u de vurigste wensen toesturen niet alleen van betenis maar wel van vlotte en totale genezing. Daarop rekent uw Verbroedering.

OVERLIJDENSBERICHT. — Met een zekere vertraging, en dit buiten onze wil, vernamen wij onlangs de doodsmare van Makker Mortier. Aan de Familie bieden wij onze welgemeende mededeling.

Ook viel ons het droevig nieuws te beurt van het afsterven van de echtgenote van onze goede Joseph De Monie, Secretaris-Schatbewaarder der Afdeling Brugge. Dat hij de uitdrukking vinds onzer sympathie en herhaald breederlijk rouwbeklag.

De Voorzitter,
 C. BEKE.

P.S. — Uw aandacht wordt gevestigd op het feit dat het mandaat van Voorzitter ten einde komt op 25 april a.s. Op te merken valt dat dit mandaat voor 4 jaar verlengd mag worden. Het is hoogst gewenst dat kandidaturen ingediend worden voor einde februari 71 aan volgend adres : Dhr Quataert, 40, Parvis Ste Alix, 1150 Brussel.

Commandant du 3e Chasseurs Ardennais dès sa création, LE GENERAL HENRY ROBERT EST DECEDE A ST-NICOLAS-LEZ-LIEGE

C'est par le 3e Chasseurs Ardennais et par l'avocat M. Wynants que nous avons appris le décès, en sa résidence de St-Nicolas-lez-Liège, le 26 novembre dernier, du général honoraire Henry Robert. Si nous avions pu de nouvelles de l'ancien commandant du 3e Chasseurs Ardennais, nous savions cependant que l'état de santé se maintenait. Mme Robert nous a appris qu'il s'était éteint lentement, alors qu'il se trouvait âgé de 86 ans.

Le général Robert avait exprimé la volonté qu'on lui fit des funérailles discrètes, sans apparat. L'avis nécrologique a été publié d'ailleurs par la famille, après les obsèques.

Dans ces conditions, nous n'avons pu donner à notre participation l'importance que nous eussions souhaitée : il nous a été possible seulement d'alerter un certain nombre d'anciens officiers du 3 Ch. A. et les sections de Liège, Vielsalm et Houffalize. Cependant, une centaine de Chasseurs Ardennais environ étaient présents à Saint-Nicolas, deux jours plus tard, pour les funérailles du plus ancien de nos chefs de Corps.

Parmi les anciens du 3e Chasseurs Ardennais en 1940, on reconnaissait notamment, l'indication entre parenthèses rappelant leur affectation d'alors : le général-major Groven (11e Cie), chef d'Etat-Major de la Force terrestre; le général-major Geerits (Groupe de Reconnaissance de St-Vith), commandant militaire du Palais de la Nation; le colonel Lalière (10e Cie); le colonel BEM Marlière (4e Cie), commandant militaire du Luxembourg; le lieutenant-colonel Van Espen (4e Cie); le major honoraire Servais, (commandant la Cie EM); le docteur Leroy (Cie médicale); le commandant Dombret (7e Cie); le commandant J. André (8e Cie). Le porte-drapeau fédéral Pierre Thébérath, lui aussi ancien du 3 Ch. A., était venu d'Arlon. Il y avait une forte délégation de Liège, conduite par le président R. Piedboeuf, et des délégations de Vielsalm avec nos camarades Goose et Haidon, le président Catin étant retenu par ses devoirs professionnels, ainsi que de Houffalize avec le président André, déjà cité, et J. Ricaille.

Etaient également présents : le colonel Haas, chef d'Etat-Major circonscrip-

tionnaire, le lieutenant-colonel Derille, ancien commandant du 3 Ch. A. et le lieutenant-colonel Siraux, actuel chef de Corps. Deux détachements du 3e Chasseurs Ardennais sans armes rendaient les honneurs.

Le président national de la Fraternelle fut autorisé à prononcer une courte allocution dans laquelle il rappela qu'en dépit de la simplicité voulue de la cérémonie, les Chasseurs Ardennais tenaient à rendre un ultime hommage à leur plus ancien chef de Corps; il voulait dire à Madame la générale Robert la part qu'ils prenaient à son chagrin, d'autant que celui-ci avait bien voulu lui rappeler, quelques minutes auparavant, que le défunt et elle étaient mariés depuis soixante années.

Dans la forte personnalité du général Robert s'incarnait le 3e Chasseurs Ardennais. Ce fut lui, en effet, qui, le 15 septembre 1934, reçut des mains du roi Léopold le drapeau du nouveau régiment : il en était toujours le chef de Corps le 10 mai 1940, et on le vit faire preuve, durant toute la campagne, d'un calme et d'une détermination sans pareils. Le nom du général Robert est inséparable du 3e Chasseurs Ardennais.

Il faut rappeler que le défunt a fait toute la guerre 1914/1918 parmi le plus glorieux des régiments du premier conflit mondial, c'est-à-dire le 12e de Ligne. Il termina la campagne comme commandant de compagnie, se vit octroyer huit chevrons de front, la Croix du Feu, la chevalerie de l'Ordre de Léopold avec palme, la chevalerie de l'Ordre de la Couronne avec palme, la Croix de Guerre avec palmes et la Military Cross. Deux citations témoignent de sa bravoure :

Croix de guerre O.J.A., 16 juin 1916 :

« Au cours de sa longue présence au front, s'être particulièrement distingué par sa belle conduite au feu et son dévouement ».

Cité à l'Ordre du Jour de l'Armée le 7 novembre 1918.

« Officier d'un haut mérite, d'un zèle » et d'un dévouement au-dessus de tout » éloges. Doué des plus belles qualités militaires et notamment d'un sang-froid et d'un calme extraordinaires. » Présent au front depuis 50 mois, a brillamment commandé une Cie d'Infanterie qui a été citée à l'O.J.A.D. » en octobre 1915. S'est dépensé sans compter, pendant les dures journées du 28 septembre au 4 octobre 1918,

» pour assurer le service d'Etat-Major. » Porteur de la Croix de Guerre ».

Pour sa conduite durant la campagne de 1940, le général Robert avait été fait grand officier de l'Ordre de Léopold II avec palme, et Croix de Guerre 1940 avec palme. La citation suivante, particulièrement élogieuse, accompagnait ces hautes distinctions :

« Brillant officier, énergique, ayant fait du 3e Chasseurs Ardennais une unité d'élite. Au cours du bombardement aérien que son régiment subit le 12 mai 1940, à Temploux, a fait l'admiration de tous en donnant les ordres sous les bombes avec un calme extraordinaire.

» Violentement engagé dans les Ardenne et sur la Dendre, a résisté à des forces supérieures, jusqu'à réception de l'ordre de repli, et est parvenu à décrocher son régiment au contact de l'ennemi et dans des circonstances particulièrement difficiles.

» A brillamment participé aux opérations autour de Vinkt que son régiment a défendu opiniâtement pendant deux jours, malgré les attaques concentriques et répétées de forces beaucoup supérieures ».

Auparavant, c'est-à-dire début juin 1940, le général Descamps l'avait cité à l'Ordre du Jour de la 1 D. Ch. A avec le texte suivant :

« Robert, H.J.V. Colonel commandant le 3 Ch. A.

» A fait de son régiment une unité d'élite, animée des plus belles qualités et imbue jusqu'au sacrifice de ses devoirs patriotiques. » A rempli, depuis la violation de la frontière, toutes les missions qui lui avaient été confiées en conduisant, avec le plus grand calme et la plus mâle énergie, les opérations de son régiment.

» Est parvenu à se décrocher dans des circonstances les plus difficiles, notamment sur la Salm, la Liègne et sur la Dendre, et a coopéré à la reprise de Vinkt que son régiment a défendu opiniâtement un jour entier, alors qu'il était attaqué concentriquement par des forces très supérieures ».

Nous réitérons à Madame la générale Robert et à tous les membres de sa famille l'expression de la sympathie émue et de la promesse du fidèle souvenir de tous les Chasseurs Ardennais.

LA VIE AU 1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

Remises de commandements

Le 15 décembre 1970, rentrée du lieutenant-colonel BEM R. LIEBENS au 1 Ch. A.

Le sous-lieutenant LIEBENS était chef du peloton Mortiers du 1 Ch A à Siegburg du 26 décembre 1949 au 30 septembre 1951. Il revint plus tard à Spich, porteur du grade de capitaine-commandant breveté d'Etat-Major, commandant la 2^e compagnie du 10 août 1962 au 4 juin 1963.

Le 8 janvier 1971 il reprendra le commandement du 1^{er} Chasseurs Ardennais au lieutenant-colonel STENUIT qui passe à l'EMG/FT comme adjoint au Directeur Général à l'Infanterie.

Le 11 décembre 1970, le colonel breveté d'Etat-Major Demarche a remis le commandement de la 7^e Brigade d'Infanterie Blindée et de la place de Spich au colonel breveté d'Etat-Major Van de Castele.

Nous adressons nos plus vifs remerciements au colonel BEM Demarche pour toute l'aide personnelle et matérielle qu'il n'a jamais cessé de prodiguer à notre section.

Bien que n'ayant jamais porté le béret vert le colonel BEM Demarche aimait ses Ardennais et en était très fier.

Grâce à son appui efficace nous avons pu effectuer de très grandes réalisations.

Nous lui souhaitons bonne chance et plein succès dans ses nouvelles fonctions et formons des vœux pour qu'un jour nous ayons le plaisir et l'honneur de le voir à la tête de notre Division.

Puisse le colonel Demarche trouver ici l'expression de notre profonde gratitude et de nos sentiments les plus reconnaissants.

FTX Yellow Obelix

Ci-après copie du message émanant du général-major Roman, commandant la 1^{re} Division, aide de camp de Sa Majesté le Roi: « Mes plus vives félicitations pour votre brillant comportement et l'excellent travail pendant l'FTX YELLOW OBELIX ».

Distinctions honorifiques

La Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne aux capitaines Dessart, Deloge, Dubois, Keutens.

La Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II au 1^{er} sergent-major Kaddon et au 1^{er} sergent-major Misenta.

La Médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II au caporal Fontaine.

La Décoration Militaire de Deuxième Classe au 1^{er} sergent Brodahl, au 1^{er} sergent Van Den Schrick et au caporal Mayne.

Les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne à l'adjoint Spirlet.

A Spich - Une opération TRICOT et un beau geste de solidarité



À la Cité de l'Espoir, déchargement du camion. Adjudant Leuris, Mmes Stenuit, Vanderhaegen, Leuris et les Chasseurs Ardennais Demoustier et Servais.

Les dames de la communauté de la Place de Spich, sous la direction de M^{me} Demarche et Stenuit, ont organisé une opération TRICOT destinée à la Saint-Nicolas des enfants handicapés de la Cité de l'Espoir d'Andrimont.

La Cité de l'Espoir, institut médico-pédagogique pour enfants handicapés mentaux profonds, est parrainée par la section 1 Ch A de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Suite à l'appel lancé dans « Ambiorix » (feuille d'information de la garnison de Spich) et dans « La Hure » (bulletin mensuel du 1^{er} Chasseurs Ardennais), les épouses et filles de militaires ont confectionné ou se sont procuré des pulls, écharpes, chaussettes. Les enfants ont, eux aussi, participé à l'opération en apportant le linge aux écoles de Siegburg, Troisdorf ou Spich.

C'est ainsi que le secrétaire du 1^{er} Chasseurs Ardennais qui est également le représentant de la Cité de l'Espoir en RFA, se vit dans l'impossibilité de faire l'inventaire des colis qu'il avait à stocker avant le départ pour La Cité. Il se trouvait devant une petite montagne de vêtements de toutes tailles, chaussures et jouets qui dépassait cinq mètres cubes. C'est la raison pour laquelle il fut décidé

de laisser le soin de cette dernière opération de triage au personnel de la Cité de l'Espoir, mieux qualifié et habitué à ce genre de choses.

Les dirigeants de la Cité de l'Espoir eurent l'heureuse surprise de voir arriver M^{me} Stenuit, épouse du lieutenant-colonel, chef de Corps du 1^{er} Chasseurs Ardennais, (M^{me} Stenuit est la promotrice qui eut l'heureuse initiative de déclencher l'opération), accompagnée de M^{me} Vanderhaegen (épouse du major, chef d'Etat-Major de la 7^e Brigade d'Infanterie blindée) et de M^{me} Leuris.

Un camion contenant les cadeaux de Saint-Nicolas suivait ces dames.

Les directeurs des écoles de Siegburg, Troisdorf et Spich ont participé activement avec leurs élèves à la récolte précieuse et si généreuse.

Grâce au don de la 7^e Compagnie médicale, 20 kg de caramels et deux boîtes géantes de sucettes ont pu apporter le sourire de Spich sur ces visages enfantins que la nature n'a pas voulu favoriser.

Puisse les dames, demoiselles et tous ceux qui ont bien voulu œuvrer à la réussite de l'opération trouver ici l'expression de nos remerciements les plus vifs.

Fête de Saint-Hubert



La dernière revue du colonel Goegebeur. Derrière le lieutenant-colonel Stenuit, batifola une mascotte contestataire qui a décidé d'aller humer du... « bleu ».

Il n'est pas toujours très facile de fêter son Saint-Patron à la date prévue. Des impératifs de service auxquels il n'aurait pas été possible de déroger ont forcé le Colonel à choisir la date du 24 octobre.

Prise d'armes. Présentation du Drapeau du régiment aux recrues de la 2^e Cie et de la Cie Sp, Reconnaissance d'officiers, prestation de serment, remise de DH. Défilé. Le tout sous une pluie qui n'a pas cessé de tomber. C'était dommage et je crois que St-Hubert était pour quelque chose étant donné la date avancée des festivités!

Le colonel Goegebeur, invité d'honneur, passe une dernière fois en revue son Régiment qu'il commanda de 1961 à 1963. Le colonel Goegebeur est admis à la retraite le 1^{er} janvier 1971.

Passé de la 81^e Promotion TA de l'ERM en 1937, le sous-lieutenant Goegebeur est affecté au 12^e de Ligne. En 1940, il effectue la campagne des 18 jours au 29^e de Ligne.

Prisonnier des Allemands il passe cinq années en captivité.

Après avoir été nommé capitaine-commandant il arrive au 1 Ch A, commande la 2^e Cie puis devient S 3.

Il quitte quelque temps le 1 Ch A et nous revient pour devenir le 16^e chef de corps du régiment qu'il commande jusqu'en 1963.

Après cette période de commandement, il passe à la Direction de l'Infanterie devient GS3 Trg puis IS 3 et en 1966 occupe une fonction très importante au SHAPE.

Le colonel Goegebeur porte le béret vert depuis 1952 et ne l'a JAMAIS quitté. Membre protecteur de la Section 1 Ch A, il n'a jamais cessé de rester l'ardent défenseur de tous les Chasseurs Ardennais en les suivant et en les aidant.

M. Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Arden-

nais assista à la cérémonie et remit le Trophée du Recrutement de la Fraternelle au 1^{er} sergent-major Alvoet, délégué de la 2^e Cie.

L'après-midi fut consacrée à des compétitions sportives inter-compagnies.

A 17 heures fut célébrée la messe de Saint-Hubert. Pour la première fois, cette messe fut célébrée par M. l'Aumônier du 5 R.I. Navarre Sans Peur (régiment français affilié).

Assistaient aux cérémonies :

Le colonel et Mme Goegebeur, le lieutenant-colonel et Mme Delogne, le major BEM et Mme Detrembleur, le major et Mme Engels, le commandant et Mme Botton, le capitaine BEM et Mme Dieu, le capitaine et Mme Ferraro, le sous-lieutenant Denoël.

Les invités français du 5 R.I.

Après la messe M. l'Aumônier du 5 R.I. procéda à la bénédiction de la mascotte.



À l'issue de la messe de la Saint-Hubert, bénédiction d'un marcassin paisible et... ébloui.

Fiançailles

Brigitte Delperdange et Léon Stenuit (fils du Lt-col. et Mme Stenuit).

Nous nous associons à leur joie et félicitons les heureux parents.

Mariages

Francine Godet, licenciée en sciences économiques U. C. Lv (fille du colonel breveté d'Etat-Major L. Godet, ancien chef de corps du 1 Ch A) avec M. Georges Ugeux, docteur en droit, licencié en sciences économiques U. C. Lv. Francine et Georges avaient souhaité que les amis désireux de témoigner leur sympathie à l'occasion de leur mariage versent le montant du télégramme à La Cité de l'Espoir (Institut Médico-pédagogique pour enfants handicapés mentaux profonds). Nous adressons tous nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux, félicitons le colonel BEM et Mme Godet et les remercions de tout cœur pour leur délicate attention en faveur de La Cité de l'Espoir.

D. Kedzia avec Jeanine Goessens.

Sergent Coppens avec Anne-Marie Helbois.

R. Dejardin avec Renée Oger.

B. Van Hesseche avec Jacqueline Puche.

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

Naissances

Jean-François chez Monsieur et Madame Lepage. Nous espérons, d'ici une vingtaine d'années, voir Jean-François porter le béret vert et suivre les traces de son père. Gaston (ancien milicien de la 2^e Cie) était un super-recordman de la piste d'obstacles de Spich.

Thierry chez le sergent et Madame Renard.

Bianca chez le caporal et Madame Fery.

Dorothée chez le caporal et M^{me} FLAMME. Ingrid chez le soldat et M^{me} LODRIGUEZ.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux-nés et félicitons les parents heureux et comblés.

Ne tirez pas... "trop"
...sur le pianiste !!!
il fait ce qu'il peut !!!

En plus de son travail, il...

- rédige les articles et communiqués du 1 Ch A pour le bulletin
- rédige, édite et expédie les circulaires
- expédie disques, décalcos, insignes
- tient à jour 4 fichiers de la section (un Belge, un RFA, un 1 Ch A et un des « non en règle »)
- édite les bandes adresses pour le bulletin
- tient à jour les livres comptables
- exécute les opérations financières
- garde le stock et l'entrepôt (disques, décalcos, insignes, livres)
- s'occupe des cotisations
- est chargé de la représentation extérieure
- assiste aux réunions du Conseil d'Administration
- organise les déplacements et les festivités
- répond à TOUTES les demandes qui lui sont adressées
- organise et dirige les actions philanthropiques

— représente officiellement La Cité de l'Espoir en RFA et est responsable de l'administration et des finances destinées à cette institution (pour ce qui est de la RFA)

— a créé la Section d'Allemagne des Vétérans du Roi Léopold III qu'il dirige et gère

— dirige, organise et « secrétarise » le Club Sportif Ardennais qui, malgré les nombreuses difficultés rencontrées, ne se porte pas trop mal

— tous ces « surplus » non rémunérés font dire par certains ce qu'est un « sot » et candidat à l'« infarctus ».

Peut-être ! Mais on est idéaliste ou on ne l'est pas !!!

ALORS !!! Soyez un peu indulgent si vous devez attendre quelques jours pour recevoir réponse à votre demande.

ALORS !!! Ne l'oubliez pas à vous envoyer un rappel pour votre cotisation, un versement ou virement spontané au CCP 8223.03 arrange bien des choses et facilite grandement la besogne. C'est si facile et en même temps vous accomplissez le devoir de tout Chasseur Ardennais.

N'oubliez pas de mentionner au verso de votre bulletin de versement « cotisation 1971 ».

Merci d'avance.

M. Leuris.

Qu'avons-nous fait ???

Pendant l'exercice social 69/70 nous avons fêté la Saint-Hubert organisé et tiré la tombola Cité de l'Espoir
avons été commémorer la bataille de la Lys à Courtrai
nous nous sommes rendus en pèlerinage à Vinkt.

Et qui a été à Courtrai et à Vinkt ??? Le lieutenant-colonel Stenuit avec 40 de ses Chasseurs du 1^{er} (sous-officiers, caporaux et soldats) venus de Spich en bus pour se joindre aux anciens et à la délégation du 3 Ch A, formant ainsi une compagnie de Chasseurs Ardennais, tous portant fièrement leur béret vert, qui a défilé devant les hautes autorités militaires et civiles.

Le Congrès annuel de la Fraternelle à Houffalize nous ne l'avons pas manqué non plus (chef de Corps en tête).

La Marche du Souvenir a vu le commandant du 1^{er} Chasseurs Ardennais avec 250 de ses Chasseurs. Important détachement qui a rendu les honneurs et déposé des fleurs aux différents monuments.

Mais les 1.600 membres de la Section 1 Ch A n'y étaient pas TOUS.

Rendez-vous en masse l'an prochain à toutes les cérémonies, lisez bien le bulletin et notez les dates. N'oubliez surtout pas votre béret, un Chasseur Ardennais, même démobilité, qui assiste sans son béret à une cérémonie n'a pas l'air d'un Chasseur.



taires des alliés, c'une part, et des Allemands, d'autre part, étaient sensiblement égales; même en ce qui concerne les blindés, où les chars français étaient supérieurs aux allemands en qualité. Mais la conception de leur utilisation était périmée: ils étaient dispersés comme soutiens de l'infanterie, alors que les Allemands avaient constitué des divisions de chars. En nombre, l'aviation française était au moins aussi nombreuse que l'aviation allemande, mais un tiers seulement des appareils étaient sur le front, et le généralissime Gamelin en a à peine engagé le huitième dans la bataille. L'organisation du haut commandement était désastreuse: Gamelin se trouvait à Vincennes, le commandant des opérations, Georges, se trouvait à 55 km de là, et le GQG était établi en un troisième lieu. Les communications étaient misérables: il n'y avait même pas de téléscripteur entre les QG; les liaisons téléphoniques étaient déplorables. Pas de radio ni même de pigeons voyageurs chez Gamelin, dont on dit maintenant qu'il était dans la situation d'un « sous-marin sans périscope »: on devait recourir à des stafettes motocyclistes. Il fallait six heures et plus pour la transmission, à l'aviation, des renseignements sur un objectif, à attaquer; 48 h pour exécution d'un ordre d'ensemble. Après tout cela, on peut tirer l'échelle. Quand le front nord-est fut enfoncé, que fit le général Georges, commandant des opérations? Il pleura...

LA DEFENSE DES ARDENNES

ET LA COOPERATION FRANCO-BELGE

Nous parlerons dans le prochain numéro d'un autre document, constitué par un article sur la défense des Ardennes, publié cet été dans la « Revue internationale d'histoire militaire » par J. Vanwelkenhuyzen, directeur du Centre de Recherches et d'Etudes historiques de la Seconde Guerre mondiale, et qui doit être relié à un ouvrage du Centre national de la Recherche scientifique à Paris: « Les relations militaires franco-belges », édité en 1968, mais dont nous n'avons pas encore eu le loisir de vous entretenir. Ce sera pour le même article.

Dès maintenant cependant, nous devons souligner les conclusions qui apparaissent de ces divers documents. A savoir: qu'il est faux de prétendre, comme on l'a fait, pour des raisons basement politiques, que les actions de l'Armée belge n'ont pas été coordonnées avec le commandement français. En réalité, elles le furent étroitement, dès avant le 10 mai 1940, ce qui ne signifie pas que nous ayons dû, en toutes choses, nous conformer à toutes les convenances françaises. Il est avéré aussi que la préoccupation essentielle de notre haut commandement était de résister à la poussée principale de l'ennemi jusqu'à l'arrivée des alliés, et ce aux lieux où on attendait cette poussée, c'est-à-dire le canal Albert et le sud de Liège. Pour ce, notre commandement voulait éviter de sacrifier délibérément toute la 1 D. Ch. A. et la 1 D. C. dans les Ardennes, alors qu'il y avait une trouée béante entre Liège et Namur où le front était tenu par la seule 2 D. Ch. A. amputée de deux bataillons. Il est prouvé aussi que les axes de replis des Chasseurs Ardennais ont été convenus avec les Français, qu'ils n'avaient aucunement pour but de nous couper de l'Armée française, mais de réaliser un alignement sur l'Ourthe et ensuite sur la Meuse.

LA DEBACLE DE L'ARMEE FRANÇAISE

Un document fort suggestif vient d'être rendu public. Il émane d'un observateur neutre et compétent: le journaliste américain William L. Shirer, qui a publié un ouvrage volumineux intitulé « La chute de la III^e République », c'est-à-dire la relation des événements allant de l'affaire Dreyfus à l'instauration du régime de Vichy.

Ce livre contient des notes extrêmement instructives sur la situation de l'Armée française en mai-juin 1940: décomposition, mauvaise utilisation des moyens, conceptions tardigrades de chefs séniles et accrochés aux souvenirs de 1914-1918, inertie du haut commandement, querelles de généraux, etc... On ne sait pas, ou on ne sait plus, que la nuit du 9 au 10 mai 1940, le gouvernement Reynaud était, en réalité, démissionnaire et que Général Gamelin était sur le point d'être limogé. Contrairement à ce qu'on affirme, les forces mili-

taine méfiance à l'égard de l'Etat, ils lui reconnaissent cependant leur sujétion et lui doivent respect et obéissance. Avant tout, pour eux, l'Etat est le protecteur, le garant de l'égalité des citoyens qui doit constituer une assurance contre l'injustice et les inégalités.

En revanche, l'administration est largement critiquée parce que distante, méprisante, oppressive...

Il est frappant de constater que pour 58 % des personnes interrogées, le bon citoyen est d'abord celui qui respecte les règlements; en outre, pour 40 %, il faut respecter la loi parce qu'elle sert l'intérêt général.

FRAUDE FISCALE

Faisant preuve de beaucoup de courage, mais ne se faisant sans doute pas trop d'illusions, le ministre français des Finances, M. Giscard d'Estaing, est parti en guerre contre la fraude fiscale qui ne doit plus, a-t-il dit, « être considérée comme un exploit sportif, mais comme une éro-bade et une désertion ».

Car c'est une opinion bien établie que l'on peut voler impunément l'Etat, c'est-à-dire la collectivité, c'est-à-dire chacun d'entre nous, sans que cela torture de scrupules de conscience tant de bons citoyens. Au contraire, il est courant de s'en vanter. L'exemple vient souvent de haut: c'est là une forme d'incivisme particulièrement vicieuse.

LE ROI DES TIMBRES

Un ami m'a fait parvenir ses vœux dans une enveloppe mesurant 135 x 205 mm. Le maximum autorisé pour le format dit « standard » étant de 125 x 230 mm, j'ai dû payer 7 F de taxe.

J'aimerais connaître le distingué employé qui, armé d'un double décimètre, s'acharne à équilibrer le budget de l'Administration des Postes et à contribuer ainsi vaillamment au bel embouteillage des fins d'années. Pour lui permettre d'exercer sa sagacité, je lui signale que j'ai des enveloppes de cartes de visite — le fabricant a coupé un peu juste — mesurant exactement 90 x 139 mm, alors que le minimum standard est de 90 x 140; comme on m'écrit pas mal et que je suis, hélas! obligé de répondre, cela lui ouvre des perspectives. A la place du ministre des PTT, nous ferions éditer un timbre à l'effigie de ce distingué postier.

NOUS, LES PETITS BELGES

On a interrogé il y a quelque temps, des touristes étrangers pour savoir ce qu'ils pensaient de la Belgique et des Belges. Evidemment, ils se sont unanimement plaints de notre réseau routier et de sa mauvaise signalisation. Ils ont aussi protesté contre le niveau de nos prix, et surtout contre les exigences démesurées et souvent grossières de nos garçons de café, serveuses et chauffeurs de taxi. Unaniment aussi, ils ont déclaré que c'est dans notre pays qu'on fait les meilleures frites, et ils ont apprécié tout autant nos moules et nos crevettes.

Pour eux, le peuple belge est jovial, hospitalier et serviable, et il a un parler cocasse; surtout à Bruxelles, cela va de soi, où l'on réalise le tour de force de parler simultanément plusieurs langues.

Les étrangers, et surtout les Anglais, se sont, en outre, étonnés du nombre incalculable de cafés, brasseries, etc... qu'on trouve en Belgique, et ils se sont plaints d'être très mal reçus quand ils voulaient téléphoner sans consommer, de même que de l'absence d'édicules qui ont transmis à la postérité le nom d'un empereur romain.

Bien sûr, il y a aussi unanimité pour dire que les Belges figurent au nombre des conducteurs d'automobile les plus déplorables et les plus insupportables. Le Belge, a écrit un journaliste britannique, est certainement un des hommes les plus têtus de la terre, surtout quand il est au volant de son automobile: il ne veut céder la priorité à personne, même pas aux tramways.

J. de la Hure.

LA VIE AU 20e D'ARTILLERIE

D'excellentes relations existent depuis longtemps entre le 20 A et le 24^e Missile Regiment britannique stationné à Paderborn.

Ces relations ne se limitent pas seulement à des réceptions et cocktails réciproques mais aussi et surtout de fructueux échanges d'idées sur l'instruction,

l'emploi et la doctrine de l'artillerie.

Il faut savoir, en effet, que le 24^e Missile Régiment est équipé du même matériel que le 20 A et que comme lui, il est à capacité nucléaire.

Dernièrement, nos soldats eurent l'occasion de voir de très près leurs amis anglais. Ceux-ci nous firent le plaisir de nous inviter à une de leurs manœuvres. Pendant une journée entière, nos hom-

mes purent à loisir se promener dans les positions anglaises, regardant, discutant et questionnant. De solides sympathies naquirent ainsi en l'espace de quelques heures, et l'on put même voir des canonniers belges servir des canons britanniques.

La journée se termina, comme il se doit par un solide « drink » et de cordiaux « shake-hands ».



Le major Boatfield, commandant la batterie britannique, le major Hayez (de dos) et le lieutenant Stevens, tous deux du 20 A, au cours du drink qui clôture la journée.



Peinteur belge et chef de pièce britannique.



MANIFESTATIONS 1971

Dates à retenir, dès maintenant, pour 1971 :

- 8 janvier, à Spich, remise de commandement au 1^{er} Chasseurs Ardennais;
- 25 AVRIL, A BERTRIX, CONGRES NATIONAL DE LA FRATERNELLE;
- 2 mai (en principe), fête de l'Infanterie;
- 30 juin au 3 juillet, Marche du Souvenir.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Fraternelle a tenu réunion à Bruxelles, le 14 novembre.

Il a procédé à l'installation du nouveau secrétaire national adjoint, François Guiot et du nouveau trésorier national adjoint, Charles Grimmonster.

Le conseil s'est félicité du grand succès des manifestations du XXVe anniversaire et a remercié tous ceux qui y ont contribué, tout spécialement le président du comité organisateur, Raymond Reuter.

Un premier examen de la situation de la Fraternelle à la fin de l'exercice social a permis de constater que nos effectifs étaient à nouveau en hausse et qu'ils dépassaient maintenant les 6.000 unités. Les résultats financiers de l'exercice sont satisfaisants en dépit des grosses dépenses de fournitures et pour les manifestations jubilaires.

Le congrès national 1971 se tiendra à Bertrix, le dernier dimanche d'avril.

Les administrateurs se sont élevés avec véhémence contre les retards apportés à faire bénéficier certains dirigeants de la Fraternelle du mouvement quinquennal de distinctions honorifiques et les manœuvres de certains éléments extérieurs contre les Chasseurs Ardennais. Il a été décidé d'adresser une dernière et pressante lettre à M. Segers, ministre de la Défense nationale. En cas d'insuccès, mandat a été donné au président national d'entreprendre toutes actions en vue de faire respecter nos droits.

Le problème du montant de la cotisation a été examiné; il le sera à nouveau en mars prochain.

L'établissement du fichier national de la Fraternelle sera entrepris au début de l'année prochaine.

Des plaquettes de reconnaissance seront remises à certaines personnalités ayant bien mérité de notre association.

A la musique FDI

La musique FDI a fêté dignement cette année encore la Ste-Cécile, d'abord par une brillante réception et ensuite par un festin de très haute qualité, préparé par le maître-rôtisseur Feller.

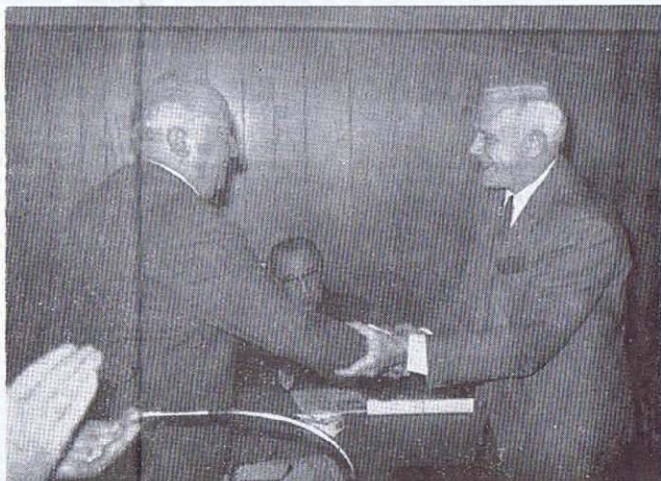
Au cours de ces agapes, notre président national a été sacré musicien d'honneur. C'est bien entendu notre Marche qui lui a servi d'épreuve.

Remise des hures

A la cérémonie de remise de hures, le 16 octobre dernier à Bévécé-Malmédy, la Fraternelle était notamment représentée par MM. R. Piedboef, vice-président national et président de la section de Liège; J. André, président de la section de Houffalize; R. Catin, président de la section de Vielsalm et J. Goffart, président de la section du Brabant.

Le président national, retenu par ses occupations professionnelles, s'était fait excuser.

NOTRE PLAQUETTE D'HONNEUR AU DEPUTE ROLAND GILLET



(Photo A. Diegoido)

Au cours de l'assemblée générale de la section du Brabant, le président national a remis la plaquette d'honneur de la Fraternelle à notre excellent camarade Roland Gillet, député de Bruxelles et premier échevin de Woluwé-Saint-Pierre. Roland Gillet, qui est Luxembourgeois d'origine, appartenait au 1^{er} Chasseurs

Raymond Reuter, commandeur de l'ordre de la couronne

Notre ami Raymond Reuter, premier conseiller au gouvernement provincial du Luxembourg et chef de cabinet du gouverneur de la province, s'est vu octroyer une très haute distinction à savoir la cravate de commandeur de l'ordre de la Couronne. Nous l'en félicitons de tout cœur.

Soutien du bulletin

Nous avons reçu depuis notre dernier numéro :

- Armand DEMELENNE, Gréoliers-les-Neiges (France) 150
- Arsène ANDRE, Polleur 25
- Général R. LECOCQ, Bruxelles 150
- Abbé Paul NACKAERT, Bagnies (10^e de Ligne) 50
- Ernest HABRAN, Bruxelles (10^e de Ligne) 100
- Société SPADA 340
- Armand TIHON, Cointe (10^e de Ligne) 250

A tous, un grand merci.

Ardennais en 1940. Il est un parlementaire particulièrement actif, toujours prêt à s'occuper des causes pour lesquelles on le sollicite. A diverses reprises, il a rendu d'éminents services à la Fraternelle en tant que collectivité, et à des Chasseurs Ardennais individuels.

Hommage à notre ami JEAN DIDIER, qui a pris sa retraite de Juge de Paix à Bastogne

Les amis de notre camarade Jean Didier, et plus particulièrement la ville de Bastogne, les cantons de Bastogne et de Sibret, le Tribunal de première instance de Neufchâteau, ont rendu, le 28 novembre dernier, un chaleureux hommage à notre premier vice-président national qui, atteint par la limite d'âge, a pris sa retraite en qualité de juge de paix du canton de Bastogne le 1^{er} janvier 1971. Il avait été appelé à ces fonctions en septembre 1938, après quinze années de Barreau.

Il va sans dire que les Chasseurs Ardennais s'associent de grand cœur à la manifestation en l'honneur de cet ami unanimement respecté. Rappelons qu'il est président de la section Baslogne-Martelange-Sibret depuis sa création, vice-président national pour la partie nord du Luxembourg, et qu'à trois reprises, il remplit à titre intérimaire les fonctions de président national.

La retraite de Jean Didier sera d'ailleurs bien remplie car il continuera, bien sûr, à exercer ses mandats au sein de

la Fraternelle, mais aussi à la tête de l'Association des combattants et invalides de Bastogne, de la Ligue des Familles nombreuses, de la Fabrique d'église, etc. A ses grandes qualités ardennaises de pondération, de volonté, de franchise et d'ardeur au travail, Jean Didier joint une extrême gentillesse et une rare modestie. Rappelons encore qu'il a pu souligner, l'autre jour, qu'au cours de ses trente-deux années de carrière judiciaire, il n'avait pas été absent un seul jour pour raison de maladie.



Le juge Didier prononce son allocution de remerciement. Lui fait face, le député-bourgmestre de Bastogne, Louis Olivier.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



Le juge Didier, entouré des membres de sa famille.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Le lieutenant-colonel Militis à la tête du C.I. n° 1



Le général-major Delperdange, aide de camp du Roi et commandant opérationnel FDI, vient de reconnaître le nouveau commandant du C.I. n° 1, le lieutenant-colonel Jean Militis.

(Photo journal « Vers l'Avenir »)

Le 18 décembre a eu lieu, à Namur, la remise de commandement du Centre d'Instruction n° 1, cérémonie qui s'est déroulée sous la présidence du lieutenant général Werbrouck, commandant les Forces de Défense de l'Intérieur. C'est notre membre d'honneur, le lieutenant-colonel Jean Militis, qui a été appelé à prendre le commandement du Centre. Parmi les nombreuses personnalités présentes, il y avait, en outre, le général-major Delperdange, aide de camp du Roi et commandant opérationnel FDI, le colonel Clément, commandant militaire de la province de Namur, le colonel BEM Depuydt, inspecteur de l'Infanterie, Mgr Charue, évêque de Namur, et M. Toussaint, sénateur et ancien ministre.

Le drapeau du 1^{er} Chasseurs Ardennais avait été dépêché spécialement pour la circonstance, tandis que la Musique de la Force terrestre prêtait son concours.

Le Centre d'Instruction n° 1 de Namur est une organisation fort importante où l'on trouve le département Training militaire, la Compagnie Transit et le département de Formation rationnelle et accélérée des Chasseurs, ou FRAC. Le C.I. incorpore environ dix mille hommes par an et délivre quelque 1.500 brevets auto chaque année.

La fraternelle était représentée par son président national.



Le lieutenant général Werbrouck, commandant FDI, passe les troupes en revue. A ses côtés, le commandant sortant du C.I. n° 1, le lieutenant-colonel Perrod, qui appartenait au 2 Ch. A. en 1940.

(Photo journal « Vers l'Avenir »)

AU MONUMENT NATIONAL DE MARTELANGE

Le mercredi 25 novembre s'est déroulée, à notre monument national de Martelange, une prise d'armes à l'occasion de la fin de session pour candidats officiers de réserve à l'Ecole d'Infanterie. C'est au pied de notre Sanglier que les lauréats de la 72^e promotion EI ont reçu leurs étoiles d'officiers, en présence notamment du général Wagner, commandant le Centre Infanterie-Troupes blindées, du colonel BEM Marlière, commandant militaire de la province, du colonel de Gendarmerie Defêche, commandant le district du Luxembourg, et du bourgmestre de Martelange, M. Remy.

Ce fut aussi la dernière sortie officielle du lieutenant-colonel Servais, commandant a.i. de l'Ecole d'Infanterie depuis la mort du colonel Beauflis, et qui est appelé à la retraite. Nous avons pu, à diverses reprises, apprécier sa grande urbanité et sa vive sympathie pour les Chasseurs Ardennais. Comme il reste au pays d'Arlon dont sa femme est originaire, nous aurons encore l'occasion de le revoir parmi nous. Nous lui adressons tous nos vœux, de même qu'au bourgmestre Remy dont le mandat ne sera pas renouvelé au 1^{er} janvier prochain, en suite des fluctuations du jeu politique.

MORT DE JULES LAMBILOTTE

Avec grande tristesse, nous avons appris le décès à Wellin, le 29 octobre 1970, à l'âge de 63 ans, de notre bon camarade Jules Lambilotte, instituteur en chef honoraire. Versé au 7^e Chasseurs Ardennais en 1940, il avait été, durant l'occupation, secrétaire de la section régionale de Neuchâteau de l'Armée Secrète. Sa belle conduite lui avait valu la Croix de Guerre et d'autres distinctions. Jules Lambilotte avait réussi à retrouver le maquis en février 1944, lors de l'arrestation de tous les dirigeants du S.S.Ch.A. Il était membre de la section régionale de Houffalize de la Fraternelle.

A Mme Lambilotte et à ses enfants, nous réitérons nos fraternelles condoléances.

MARIAGE

Le 24 octobre dernier, a été célébré à Bruxelles le mariage de Mlle Francine Godet, licenciée et maître en sciences économiques, avec M. Georges Ugeux, docteur en droit et licencié en sciences économiques. Mlle Godet est la fille du colonel B.E.M. Louis Godet qui fut au 3^e Chasseurs Ardennais avant la guerre, au 6 Ch.A. en mai 1940 et qui commanda le 1^{er} Chasseurs Ardennais de 1963 à 1965.

Nos félicitations au colonel et à Mme Godet, et nos vœux de bonheur au jeune couple qui avait souhaité que les personnes désireuses de leur témoigner leur sympathie fassent un versement pour la Cité de l'Espoir: cette dernière a ainsi recueilli plus de 15.000 F.

PROMOTION

Notre camarade Emile Vronken, licencié en sciences économiques, vient d'être promu au grade d'inspecteur principal au ministère des Classes moyennes. Nous l'en félicitons de tout cœur, et nous remercions le Ministre Chasseur Ardennais Charles Hanin qui a décidé de cette nomination.

DANS NOS SECTIONS

ARLON

Retraite

Notre ami, le commandant de réserve honoraire Joseph Schmitz, vient de prendre sa retraite d'instituteur à Guirsch, après avoir consacré trente-huit années à l'enseignement. C'est un vieux de la vieille parmi nous puisque, aussi bien, il fut, dès la création, délégué communal de Guirsch du S.S.Ch.A. puis de la Fraternelle. Il a milité activement dans l'Armée Secrète, et depuis plusieurs années, il est devenu vice-président de notre section d'Arlon.

POUR LA RESTITUTION D'UNE SECTION A ATHUS

Depuis nombre d'années, la Fraternelle ne compte plus de section dans la région Athus-Messancy-Aubange. Certes, beaucoup de bérêts verts de cette région restent fidèles à notre association, étant inscrits dans d'autres sections, mais il est regrettable que nous n'ayons pas une implantation permanente dans la deuxième ville du Luxembourg.

Quelques courageux camarades s'efforcent de remettre sur pied une section, pour laquelle ils souhaitent trouver les concours nécessaires.

S'adresser à notre ami Jean Martin, 3 rue des Acacias, 6790 Athus.

BERTRIX

Un beau geste du Conseil communal

Le Conseil communal de Bertrix a accordé à notre section régionale un subside de 15.000 F, au titre de participation aux frais du Congrès national qui sera organisé dans la cité des Baudets en 1971. Nous exprimons aux éditiles bertrigeois nos bien cordiaux remerciements, et plus particulièrement au bourgmestre Pignolet, qui est membre de la Fraternelle. A noter que son successeur à partir du 1^{er} janvier prochain, M. Schreder, est également des nôtres.

Bal

A l'occasion de la Saint-Nicolas, la section a organisé deux soirées dansantes: la première, le samedi 5 décembre, et la seconde, le dimanche 6. Elles ont été animées respectivement par les orchestres «The Celtics» et «The Sax Dixie Band».

Banquet annuel

Le Congrès national ayant lieu, cette année, à Bertrix, à la fin du mois d'avril, et le mois de mai étant particulièrement chargé en festivités de tous ordres, le banquet annuel de la section de Bertrix aura

exceptionnellement lieu, cette année, samedi 20 février, et ce à 19 h 30, dans les locaux de l'Athénée royal, rue du Gobel. Il est demandé aux habitués de cette belle soirée, et surtout aux nouveaux membres effectifs et protecteurs, de venir dès maintenant cette date.

Cotisations 1971

En vue d'éviter les frais d'encaissement et pour alléger le travail du secrétaire, la section demande à tous ses membres de payer leur cotisation par CCP, ou de la faire directement au secrétaire-trésorier, et ce pour le 15 janvier au plus tard. Montant de la cotisation: 60 F pour les membres effectifs et 100 F pour les membres protecteurs. Un grand merci d'avance.

UNE SECTION A BOUILLON

Nous avons maintes fois regretté de ne plus avoir de section au pays de la Basse-Semois où, sous l'occupation, existait une des sections les plus entreprenantes du Service Social du Chasseur Ardennais. Nos efforts vont, semble-t-il, être récompensés puisque aussi bien, notre ami Arsène Uselding, lieutenant au Bataillon Moto en 1940, ancien sénateur et bourgmestre de Bouillon... jusqu'au 31 décembre 1970, nous a promis de prendre personnellement les choses en mains, et a bien voulu accepter la présidence de la section à remettre sur pied.

Sa décision nous réjouit d'autant plus qu'un impair avait été commis, à son égard, lors de la création de la Fraternelle, alors qu'il avait été un remarquable président de section du S.S. Ch. A. et un tout aussi brillant chef de groupe de l'A.S. en liaison avec le groupe voisin d'Orchimont, commandé par Daniel Ryelandt.

Nous avons confiance qu'il saura réunir tous les concours nécessaires, et nous sommes prêts à l'assister au besoin.

PROMOTIONS

LE COLONEL DERILLE

Le présent bulletin était quasi terminé quand nous avons eu connaissance de promotions trimestrielles à l'Armée, à la date du 26 décembre 1970.

Elles nous ont confirmé la nomination au grade de colonel du lieutenant-colonel Derille, ancien commandant du 3 Ch. A. et actuellement commandant de l'Ecole d'Infanterie à Arlon.

Nous avons appris aussi avec plaisir le passage dans la subdivision des capitaines-commandants du capitaine Cauvin du 3 Ch. A., secrétaire de la Marche du Souvenir et du capitaine BEM Dieu, ancien du 1 Ch. A. et maintenant à l'Etat-Major du 1^{er} Corps.

A tous trois, nos bien cordiales félicitations.

LA VIE AU 3^e CHASSEURS ARDENNAIS

REMISE DES HURES A BEVERCE



mandant de Brigade, le colonel Marlère, commandant de la Province de Luxembourg, les colonels de gendarmerie Baclène et Defèche, le lieutenant général e.r. Eyckmans, ancien du 3 ChA, MM. Piedbœuf, vice-président national et président de la section de Liège-Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Catin, président de la section de Vielsalm, le major Dohy commandant en second, représentant le Chef de Corps du 1 ChA, le comte Arnoul de Briey, etc...

De nombreux bourgmestres avaient tenu à s'associer à cette manifestation : MM. Denis, de Bévercé, Cerexhe de Malmédy, Schyns de la Calamine, Remacle de Vielsalm, Pankert d'Eupen, Lemaire de Belvaux-Ligneville, Thunus de Butgenbach, Margrève de Waimes.

La présentation du Drapeau du régiment aux recrues.

Le bourgmestre de Bévercé procède à la remise des bérés à la hure. A ses côtés, se tient, le major Possol. (Cliché FM)

Après St-Vith, Butgenbach et Bomal-Ourthe, la commune de Bévercé a été choisie pour parrainer la remise des hures aux jeunes recrues du 3 ChA.

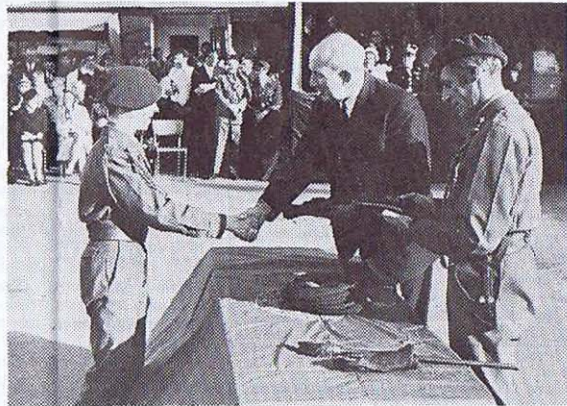
La manifestation débuta à Baugeux où un hommage fut rendu au mémorial américain.

Sur la place Albert 1^{er}, une tribune d'honneur avait été édifée, et les dispositions prises pour permettre un déploiement ordonné des 500 miliciens participants.

Un grand nombre de parents de miliciens étaient présents aux côtés de la population locale.

A la tribune d'honneur avaient pris place les autorités civiles, militaires et religieuses qui honoraient cette manifestation de leur présence.

Parmi celles-ci, on reconnaissait : le général Hoyos, commandant la 3^e Circonscription militaire, le colonel Haas, com-



Remise du couteau de chasse d'honneur. (Cliché FM)

La cérémonie débuta par une impeccable prise d'armes. Saluant les autorités, le chef de Corps du 3 ChA, le lieutenant-colonel Siraux, prononça en français et en allemand, une allocution de circonstance à l'adresse des miliciens et de leurs familles.

La remise des hures traditionnelles vit nos jeunes recrues dotées du fameux béré vert de leurs anciens.

Le couteau de chasse du Chasseur Ardennais le plus méritant de la levée 1969, fut remis au caporal Deleval par le comte Arnoul de Briey.



La présentation du drapeau du 3^e Chasseurs Ardennais se déroula avec le rituel solennel, scandé par la musique des Forces de l'Intérieur dirigée par le lieutenant Cardon.

Les jeunes recrues et les anciens défilèrent ensuite devant le général Hoyos qui présidait la cérémonie.

La partie officielle se termina par un dépôt de fleurs aux monuments de 1914-1918 et 1940-1945 de Bévercé et de Malmédy. Les autorités furent ensuite reçues à la maison communale de Bévercé où un vin d'honneur fut servi.

C'est à l'hôtel de la Grotte des Nains, que les autorités militaires offrirent un lunch au cours duquel civils et militaires se côtoyèrent amicalement.

Ce fut enfin la toute grande foule et l'ambiance très sympathique au bal de la hure dans la salle du Scotch In, animé par Tozy Grégoire et sa formation.

UN NOUVEAU COMMANDANT EN SECOND

Le major Possol, qui remplissait avec bonheur les fonctions de commandant en second depuis plus de deux ans, a été muté à la direction de l'Infanterie. Son successeur est le major Engels, venu récemment du 1^{er} Chasseurs Ardennais.

Nouvelles en bref

A la fin du mois d'octobre, nous avons eu une démobilisation très calme, le Bon assurant l'organisation du challenge fusilier d'assaut à Stockem du 26 au 30 octobre 1970.

Après un exercice de longue durée qui s'est déroulé les 14, 15, et 16 octobre; lors d'une cérémonie solennelle les jeunes recrues ont reçu leur hure sur la place Albert 1^{er} à Bévercé-Malmédy.

Nominations :
Au grade de sous-lieutenant de réserve : Meeus, Cochaux et Stefani.
Au grade de sgt. : Fateur.
Au grade de caporal : Etienne, Debacker, Duquesne, Cambier, Daniels, Desterbeck.

Mariages :
Adjt Lamouline et Mlle Jeanne Lohest de Rencheux;
Sm Lucien Pêcheur et Mlle Liliane Podlesny de Seraing;
Svt Hermann Schaus et Mlle Helga Kohnen de St-Vith.

A leur démobilisation ont reçu :
Le brevet militaire : les Sm Vandy, Dubois, Dossogne, Grégoire, Rondeux, Vanderstokilen, Dehandschutter, Ancion.
Le diplôme du bon chauffeur : les Sm Arens, Bassez, Ballman, Mohring, Beauvois, Gossens.

LA Ve MARCHE DU SOUVENIR : DU 30 JUIN AU 3 JUILLET 1971

Le colonel BEM Marlère, commandant militaire du Luxembourg et président du comité organisateur de la Marche du Souvenir, a bien voulu nous remercier du compte rendu largement illustré qui a paru dans notre dernier numéro concernant la 4^e Marche du Souvenir.

Il nous prie, par la même occasion, d'informer nos lecteurs que la cinquante édition de cette grande manifestation aura lieu du mercredi 30 juin au samedi 3 juillet 1971.

Comme les années précédentes, la Marche passera par les hauts-lieux des Chasseurs Ardennais : départ d'Arion, Bodange, Martelange, Bastogne, Chabrohez, Rochelival, pour arriver à Vielsalm.

Le comité compte à nouveau sur l'active collaboration des dirigeants et membres de la Fraternelle.

— Obtention du 1^{er} chevron d'ancienneté : les sgt Verly et Etienne, le cpl Nelles.

— Mutations :
Le Lt Marlair est passé à l'EI le 23 novembre; le ISM Dethier a rejoint le N. Mob. 91 le 16 octobre.

— Départ :
Le plus ancien chasseur ardennais du 3 ChA nous quitte; notre camarade l'adjudant Frederickx a été admis à la pension le 1^{er} décembre 1970. Engagé volontaire au 3 ChA le 15 mai 1934, il participa à la campagne de 1940. Il a rejoint à nouveau les rangs du Bn dès la reconstitution en 1952; nous lui souhaitons bonheur et réussite dans cette nouvelle tranche de vie.

Un article plus complet le concernant paraîtra dans notre prochain numéro.

— Affectation sous-officiers au sein du Bn :
Le ISM Gennen assurera la fonction de gestionnaire du mess S/Off;

Le ISM Noël assurera la gestion du MCL quartier;

Le ISM Müller sera mis en fonction de S/Off secrétaire d'unité;

Le ISgt Steenhout assurera la fonction d'Adjt d'unité à la Cie EMS.

— L'équipe de cross du 3 ChA s'est qualifiée pour la finale le 9 décembre devant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale.

« Notre » Bourgmestre

Nos bien cordiales félicitations à notre ami Marcel Remacle, attaché au cabinet du Vice-Premier ministre et ministre du Budget, M. André Cools, qui vient d'être reconduit dans son mandat de bourgmestre de Vielsalm.



HONNEURS MILITAIRES

Tout en voulant que ses obsèques se déroulent dans une relative intimité, le général Robert avait exprimé un seul vœu, combien compréhensible, à savoir : que le Drapeau du 3^e Chasseurs Ardennais fût présent. Hélas ! Il fut impossible de déléguer à cet ultime souhait, en raison d'un règlement ridicule : un drapeau régimentaire, en effet, doit obligatoirement être accompagné d'un détachement en armes, et les honneurs militaires officiels ne peuvent être rendus que pour les titulaires, au moins, de la plaque de grand officier de l'Ordre de Léopold. Or, le général Robert... n'était que grand officier de Léopold II.

Le fait que cette distinction lui avait été octroyée avec palme pour sa magnifique conduite au feu, en 1940, ne pouvait rien changer à un règlement borné, et qui plus est, ni le ministre de la Défense nationale ni le chef d'Etat-Major de la Force terrestre, et moins encore les officiers de SDHP chargés de l'application, n'ont rien pu faire pour y déroger.

En revanche, si vient à décéder un parlementaire qui aura usé je ne sais combien d'appui-tête à faire sa sieste au Sénat ou à la Chambre pendant quelque vingt-cinq années, et que ces rudes prestations lui ont valu la plaque de grand officier de l'Ordre de Léopold, il aura droit à six pelotons en armes pour le conduire à son dernier repos. Mais le chef de Corps qui a reçu le Drapeau des mains du Roi et qui, en 1940, a fermement tenu les promesses faites à son Souverain, qui a commandé pendant deux jours à Vinkt où, de l'aveu même des Allemands, s'est déroulé le plus rude combat de toute la campagne de l'Ouest, n'avait pas droit à ce que le Drapeau de son régiment assistât à ses funérailles. Nous avons placé sur son cercueil le drapeau de la section de Liège de la Fraternelle.

Certes, nous comprenons qu'il y ait eu des détachements militaires aux funérailles du ministre Merlot et du ministre d'Etat Bohogne, mais pourquoi pas aussi à celles du général Robert ?

Nous admettons fort bien qu'on soit obligé d'établir, en ces matières, des règlements, et qu'ils doivent être quelque peu sévères si l'on veut empêcher les abus. Mais des exceptions devraient être permises, notamment quand il s'agit d'un officier supérieur qui a commandé un régiment pendant de longues années, et surtout, qui l'a conduit au combat.

HANDICAPES ET ADMINISTRATION

En France, le gouvernement a désigné un chargé de mission qui doit étudier le problème de l'entrée des handicapés dans les administrations. Il existe, en effet, trop de critères d'exclusion dont on use même parfois à l'égard des victimes de la guerre, critères qui devraient être adaptés aux conditions présentes.

Une situation identique existe d'ailleurs en Belgique.

En outre, pourquoi ne ferait-on pas voter une disposition légale exigeant des administrations, et des entreprises comptant un certain nombre d'ouvriers et d'employés, qu'elles occupent un nombre minimum d'handicapés ?

Dans le même ordre d'idées, des mesures officielles devraient être prises pour faciliter les déplacements des handicapés, et notamment des grands invalides de guerre. Il y a actuellement une tolérance en matière de stationnement, mais cela n'est pas assez, et cette tolérance devrait devenir une mesure officielle, attestée par un document. L'existence de celui-ci permettrait aux grands invalides de ne plus devoir, en diverses circonstances, décliner leur qualité et de devoir souvent se livrer à des discussions prolongées avec des policiers peu... policés.

Les droits moraux et matériels des Combattants

RENTES DE GUERRE 1940-1945

Note liminaire : A la demande de nombreux camarades, nous avons pensé que l'établissement d'un tableau récapitulatif des bénéficiaires des rentes de la guerre 1940-45 pourrait leur être utile.

Nous rappelons que pour jouir de ces rentes il faut :

- être âgé de 55 ans ;
- prouver au minimum 6 mois de prestations ou de captivité entre le 10-5-40 et le 8-5-45 (sauf exception pour certaines catégories).

Les lois principales qui régissent l'octroi de ces rentes sont celles du 24 avril 1958,

du 29 mars 1967 et celle du 8-7-70 ; la loi du 1-7-1967 a rattaché le montant des rentes à l'index du coût de la vie.

A signaler que ces rentes sont applicables aux hommes comme aux femmes qui appartiennent à une des catégories indiquées dans le tableau ci-après.

Bénéficiaires	Documents à fournir	Observations (si on n'a pas les attestations demander à)
Militaires de la campagne des 18 jours	Carte E.S. Guerre 40-45	O.C.M. Caserne Prince Albert 1000 Bruxelles
Militaires - Forces belges en Grande-Bretagne	Statut ou Carte E.S. Guerre 40-45	O.C.M. Caserne Prince Albert 1000 Bruxelles
Militaires en service après le 3-9-44 dans les unités belges	Carte E.S. Guerre 40-45	O.C.M. Caserne Prince Albert 1000 Bruxelles
Militaires hospitalisés suite maladie ou blessure contractée en guerre ou en captivité	Carte E.S. Guerre 40-45 ou attestation	O.C.M. Caserne Prince Albert 1000 Bruxelles
Belges ayant appartenu à un corps expéditionnaire créé par la Force publique au Congo Belge	Attestation d'appartenance	Min. Affaires Etrangères Service personnel Afrique 1, rue de la Régence, Bruxelles
Militaires Corps Expéditionnaire belge en Corée	Déclaration matricule	O.C.M. Caserne Prince Albert 1000 Bruxelles
Prisonniers de guerre	Carte de P. de G.	O.C.M. Caserne Prince Albert 1000 Bruxelles
Résistants Armés	Attestation	O.C.M. Caserne Prince Albert 1000 Bruxelles
Militaires ou civils affectés au déminage (jusqu'au 28 février 1946)	Carte E.S. Guerre 40-45 plus indication unité et n° matric.	O.C.M. Caserne Prince Albert 1000 Bruxelles
Agents et auxiliaires du Service de Renseignements et d'action	Attestation	Min. Défense Nationale Service général A.R.A. Caserne Prince Baudouin Place Dailly, 1000 Bruxelles
Résistants par la presse clandestine et résistants civils	Attestation	Min. Santé publique Service Exécution des Statuts Square de l'Aviation 31, 1070 Bruxelles
Prisonniers politiques	Décision d'agrément pour P.P. et ayants-droit	Min. Santé publique Service Exécution des Statuts Square de l'Aviation 31, 1070 Bruxelles
Hospitalisation des prisonniers politiques (jusqu'au 28 février 1946)	Attestation	Min. Santé publique Service Exécution des Statuts Square de l'Aviation 31, 1070 Bruxelles
Militaires ayant fait partie des troupes belges passées légitimement en France (jusqu'au 26 juin 1940) et hospitalisation suite à maladie ou blessure encourue durant ce temps	Carte E.S. Guerre 40-45 ou attestation	O.C.M. Caserne Prince Albert 1000 Bruxelles

Carte E.S. Guerre 40-45. = Carte des états des services de guerre 40-45 que l'on peut toujours obtenir à l'OCM.

DEMANDES

— Doivent être adressées sur formulaire spécial à l'Administration des Pensions, Place Jean Jacobs 10, 1000 Bruxelles. Il n'est pas indispensable de faire l'envoi par recommandé mais il est conseillé de tenir copie de la demande et de la date d'expédition.

— Il faut joindre à la demande les documents et attestations requis (copies ou photocopies légalisées pour copie conforme par le Bourgmestre ou son délégué).

— Il faut joindre la première fois un extrait de naissance (sur papier libre).

— Les demandes peuvent être expédiées dans les trois mois précédant les 55 ans. — En demandant la légalisation à l'Administration Communale bien spécifier qu'il s'agit d'une rente de guerre.

— Les bénéficiaires doivent faire la preuve qu'ils sont officiellement reconnus par les autorités compétentes figurant à la dernière colonne du tableau ci-dessus.

— Il est conseillé de préparer les attestations suffisamment à temps afin de ne pas perdre un ou plusieurs trimestres de la rente ; il faut parfois compter deux mois pour obtenir des attestations de certains organismes.

— Les formulaires sont à fournir dans les sections de la fraternelle ou à demander à l'Administration des Pensions.

Remarques :

- Nous n'avons pas traité la question des rentes au veuves des bénéficiaires de rente qui ont joui d'une rente de 4 semestres au moins (deux semestres pour les prisonniers politiques) ou bien dont le mari aurait pu justifier de prestations suffisantes de son vivant. Notre président a déjà donné des informations à ce sujet ; le formulaire de demande est différent.

- Nous attirons l'attention sur le fait que bien qu'une proposition de loi ait été déposée à la Chambre en octobre 1970, ceux qui sont invalides de guerre et qui ont obtenu des congés de convalescence ou de maladie se rapportant à leur invalidité, de même que les prisonniers de guerre rapatriés qui ont obtenu un congé de repos et, les mobilisés de 1939-40 ne sont pas à ce jour bénéficiaires de rentes de guerre pour les dites périodes ; comme dit plus haut les périodes d'hospitalisation sont seules acceptées.

Nous sommes à la disposition de nos membres pour tout renseignement au sujet des rentes. Bien indiquer les dates exactes des prestations dans les diverses catégories et votre date de naissance. JOINDRE s.v.p. un TIMBRE pour la réponse.

Colonel BEM Hre Jean BORGNIET
Square des Latins 60,
1050 Bruxelles

Mise au point en ce qui concerne la pension anticipée

1. — Suite à l'étude approfondie faite par notre président national dans le bulletin N° 83 - 3^e trimestre 1970 pages 40 et 41, nous tenons à préciser que la pension anticipée SANS REDUCTION est accordée uniquement à 3 catégories (a) :

- Les invalides de guerre (militaires et civils) ;
- Les prisonniers de guerre 40/45 mois au prorata de la durée de leur captivité (il faut au minimum plus de cinq mois de captivité en territoire ennemi) pour obtenir UN AN d'anticipation de pension ;
- Les prisonniers politiques au prorata de la durée de leur captivité ; le nombre de jours de détention divisé par 180 donne le nombre d'années de pension anticipée possible. Si le reste de la division est égal à 90 ou plus, on bénéficie d'une année supplémentaire possible de pension anticipée.

2. — La pension anticipée ne peut pas être obtenue avant l'âge de 60 ans (55 ans pour les femmes) si l'on veut bénéficier d'une pension complète.

3. — La pension anticipée n'est applicable qu'au SECTEUR PRIVE - salariés (ouvriers et employés : AR du 23-6-70) et aux indépendants (A.R. du 8-7-70).

4. — Contrairement à ce qui a été annoncé précédemment (bulletin N° 82/1970 page 31 - Avantages aux victimes de la guerre) les bénéficiaires de statuts ne répondant pas aux conditions énumérées au 1 ci-dessus ne peuvent plus obtenir la pension anticipée avec réduction de 2 % de retenue par année.

5. — Les demandes de pension anticipée doivent être adressées à l'ADMINISTRATION COMMUNALE de votre domicile en n'oubliant pas de spécifier qu'il s'agit d'une demande de pension anticipée en vertu des AR cités ci-dessus et de joindre les attestations (copies ou photocopies) prouvant la qualité des demandeurs.

J. B.

(a) relire à ce sujet le bulletin de la Fraternelle n° 83 page 40 - 3^e colonne et page 41 - 1^{re} colonne.

ONIG

Province de Luxembourg

Le secrétariat provincial - Luxembourg de l'Œuvre Nationale des Invalides de Guerre établi précédemment à ARLON, 15, rue des Martyrs, a été transféré depuis le 5 novembre 1970 :

3, Grand Rue — 6700 ARLON
Téléphone (063) 21265.

Bureaux ouverts tous les jours (samedi excepté) de 9 h à 12 h.

LIBERATIONS DU SERVICE ACTIF

Miliciens de la classe 1971

Pour bénéficier de la libération du service actif en 1971, il faut appartenir à la classe de 1971 et avoir été reconnu APTE au service avec la classe de 1971.

En outre, avant le 1^{er} janvier 1971, répondre à une des conditions ci-après :

a) appartenir à une famille d'au moins SIX enfants en vie ; n'avoir PAS de frère ayant déjà bénéficié, au titre de membre d'une famille comptant au moins six enfants en vie, du sursis illimité, de la libération, de la dispense du service actif ou de la désignation pour le contingent spécial OU si un frère a déjà bénéficié d'une de ces faveurs, ce frère doit avoir obtenu cette faveur avec une levée antérieure de cinq ans au moins à celle de 1971, c-à-d appartenir à la levée de 1966 ou à une levée antérieure de 1966 ;

b) avoir un ou plusieurs enfants à charge avant le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle le milicien a atteint l'âge de 24 ans (c-à-d au plus tard le 31 décembre de l'année de ses 23 ans) ;

c) pouvoir invoquer au moins DEUX services de frères à l'armée ;

d) pouvoir invoquer UN service de frère à l'armée et EN PLUS être le fils d'un militaire DECEDE en service actif ;

e) être le frère d'un militaire DECEDE en service actif ;

f) avoir au moins un membre de la famille (père, mère, frère, sœur) MORT pour la Patrie en qualité de militaire, de résistant, de prisonnier de guerre, de prisonnier politique, de déporté ou en raison de son attitude patriotique.

Aucune demande ne doit être introduite

Lors de leur comparution au Centre de Recrutement et de Sélection, les miliciens de la levée 1971 sont tous soumis à un questionnaire en vue de vérifier s'ils remplissent les conditions prévues. Dans l'affirmative leur dossier est AUTOMATIQUEMENT soumis à la Commission des Libérations et leur appel sous les armes est suspendu jusqu'à décision de la Commission des Libérations, IL EST TOUJOURS TALEMENT INUTILE d'introduire ou de faire introduire une quelconque requête AVANT le 1^{er} décembre 1971. A cette date le milicien NON libéré peut adresser une réclamation entre le 1^{er} et le 15 décembre 1971 au Ministre de la Défense nationale par lettre recommandée à la poste.

Dependant tout milicien reconnu apte avec la Classe 1971 peut renoncer d'avance au bénéfice d'une libération éventuelle.

La renonciation doit être adressée au ministre de la Défense nationale par lettre recommandée à la poste.

Un milicien libéré peut aussi renoncer à cette faveur, de la même façon, dans les quinze jours qui suivent la réception de la notification de la libération.

Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre ?

1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous :

1^{re} ou 2^e division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A. la P.F.N. (C47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV / 12 A.

2. MEMBRE HONORAIRE

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.

b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.

c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne. Peut également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents, les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au § a.

3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits de reconnaissance de la Fraternelle.

Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique « membre effectif » en dehors des périodes mentionnées.

5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire, d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 100 F minimum.

Montant de la cotisation :

a) Membres effectifs, adhérents et honoraires (veuves autres que 2a) : fixé par les sections. En principe : 60 F. minimum.

b) Membres protecteurs : 100 F. minimum.

L'ANNONCIER
TRAVAUX
PUBLICS ET PRIVÉS

HEBDOMADAIRE

Rue de Flandre, 169 1000 BRUXELLES

VOUS OFFRE :

- tous les avis d'adjudications publiques
- tous les résultats
- les projets de travaux publics et privés
- les autorisations de bâtir et futurs propriétaires
- les suppléments mensuels « Isolation » et « Manutention ».

*

CONSULTEZ

notre service d'analyse des cahiers des charges.

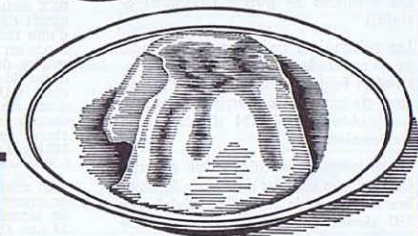
*

DEMANDEZ le passage d'un délégué.

*

Tél. : 18.15.38 - 18.09.42 - 18.68.00 (4 lignes)

Flan SUCRÉ-GESUIKERD



GOÛT VANILLE SMAAK

Imperial
2 DOSES

**Imprimerie et Publicité
du Marais**

Société Anonyme

169, RUE DE FLANDRE, 1000 BRUXELLES

Tél. : 18.58.00 (4 lignes) - 18.15.38 - 18.09.42



Editeurs-propriétaires des Revues

TOUTES IMPRESSIONS
TOUTES EDITIONS
TOUTES PUBLICITES

JEUX ET JOUETS — TRAVAUX
EMBALLAGES D'AUJOURD'HUI
CADEAUX ET OBJETS D'ART

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Imprimerie et Publicité du Marais, s.a. - Administr.-Directeur : E. GILLI - Rue de Flandre 169 - 1000 Bruxelles